



SYNDICAT DE L'ORGE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Viry-Châtillon, le jeudi 19 mars 2026



Crues d'octobre 2024 : un diagnostic gratuit pour réduire la vulnérabilité aux inondations

Le Syndicat de l'Orge accompagne les sinistrés de son territoire

À la suite des crues d'octobre 2024, l'État a lancé un dispositif pilote dans six départements, dont l'Essonne, destiné à aider financièrement les particuliers et les entreprises de moins de 20 salariés à réduire leur exposition au risque d'inondation. Dans ce cadre, le Syndicat de l'Orge **met en place un diagnostic gratuit de vulnérabilité** pour les bâtiments sinistrés situés en zone inondable.

Ce diagnostic, baptisé « Tous alabri ! », permet d'identifier les points faibles des logements et locaux professionnels et de proposer des solutions concrètes pour protéger les occupants et limiter les dommages lors de futurs épisodes de crue.

Un dispositif réservé aux sinistrés des crues d'octobre 2024

Ce programme s'adresse exclusivement :

- Aux propriétaires de logements sinistrés,
- Aux syndics de copropriété,
- Aux entreprises de moins de 20 salariés.

Pour en bénéficier, il suffit de **compléter le formulaire en ligne sur www.syndicatdelorge.fr avant le 30 mars 2026.**

Les informations recueillies permettront de vérifier l'éligibilité et, si nécessaire, de prioriser les demandes, **300 diagnostics seront réalisés** en 2026.

De nouveaux dispositifs seront déployés en 2027 pour les demandes non retenues.

Un outil essentiel pour mieux se protéger

Entièrement gratuit, ce diagnostic offre une **analyse personnalisée du risque inondation** et permet :

- D'évaluer l'exposition réelle du bâtiment,
- D'identifier les zones les plus vulnérables,
- De proposer des mesures concrètes pour réduire l'impact d'une crue,
- D'améliorer la sécurité des occupants,
- De limiter les pertes matérielles,
- De favoriser un retour plus rapide à la normale,
- De préserver la valeur du bien.

Les recommandations issues du diagnostic peuvent ouvrir droit à des **subventions allant jusqu'à 80 %** pour la réalisation des travaux préconisés.

Une action complémentaire au travail du Syndicat de l'Orge

La réduction de la vulnérabilité individuelle s'inscrit dans la continuité des actions collectives déjà menées par le Syndicat de l'Orge pour améliorer la gestion des crues, notamment :

- Le renforcement du réseau de surveillance des cours d'eau,
- L'optimisation des ouvrages de stockage,
- La mobilisation de nouvelles zones d'expansion de crue,
- La remise en fond de vallée du cours d'eau.

Grâce à ce dispositif, chaque sinistré peut devenir **acteur de sa propre sécurité**, tout en étant accompagné techniquement et financièrement.

Détails sur www.syndicatdelorge.fr, rubrique « L'actualité ».



A télécharger la plaquette « Tous Alabri ! »



A propos du Syndicat de l'Orge

Le Syndicat de l'Orge couvre un territoire de 65 communes, comptant 430 000 habitants et 11 intercommunalités. Le Syndicat exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour une gestion des cours d'eau cohérente, une reconquête de la qualité des eaux ambitieuse et un aménagement de la vallée de l'Orge durable. Il exerce également la compétence assainissement en assurant la gestion des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et l'exploitation de stations d'épuration. Pour exercer ses missions, il s'appuie sur la compétence de ses 137 collaborateurs.

Contact Presse :

Pascale Simonin

Directrice Communication et
Développement durable

06 60 91 18 21